

Amicale Sportive de Crespières

Section « PILATES »

Saison 2019 - 2020

NOM : **PRENOM :**

Date de Naissance :

ADRESSE :

CP : **COMMUNE :**

Tél. domicile : **Tél. portable :**

e-mail :@

Merci d'écrire très lisiblement votre adresse mail.

Les adresses email des adhérents sont utilisées uniquement par l'ASC pour communiquer sur les événements organisés par l'ASC ou transmettre des informations spécifiques à la section (annulation ou report de cours, goûter de fin d'année, date des animations, etc.).

Personne à contacter en cas de problème pendant le cours :

NOM : **PRENOM :**

TEL :

ADRESSE :

Je m'engage à fournir un certificat médical, de moins de 3 ans, portant la mention "apte, ne présente aucune contre-indication à la pratique du PILATES " dès les premiers cours. Ce certificat est obligatoire pour valider l'inscription à la section.

Dans le cadre des activités de l'ASC, tout adhérent peut être photographié ou filmé. Dans le cas où vous vous opposez à la publication de ces images sur le site internet de l'association ou dans le journal municipal, nous vous remercions de signifier votre refus par courrier recommandé. Nous privilégions la publication des photos de groupe. Dans le cas d'une photo individuelle, une autorisation verbale préalable vous sera demandée.

Fait à Crespières, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Amicale Sportive de Crespières

Section « PILATES »

Saison 2019 - 2020

Horaires des cours

2 cours d'1 heure par semaine, de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés, à la maison des associations de Crespières (soit environ 32 semaines)

- ✓ le vendredi de 9h30 à 10h30
- ✓ le mercredi de 20h30 à 21h30

Reprise des cours la semaine du lundi 16 septembre 2019.

Tarif des cours

Adhésion section Pilates	Crespiérois	Non Crespiérois
pour 1 heure par semaine	150,00 €	165,00 €
licence EPGV	22,50 €	22,50€
Total	172,50 €	187,50 €
pour 2 heures par semaine	200,00 €	215,00 €
licence EPGV	22,50€	22,50 €
Total	222,50 €	237,50 €

Conditions de règlement :

- ✓ Chèques à rédiger à l'ordre de l'ASC (indiquer le nom de l'adhérent au dos du chèque)
- ✓ Possibilité de paiement en 2 fois (mois d'encaissement à indiquer au dos du chèque) :
86,50€ en octobre (ou 101,50€) / 86 € en mars
- ✓ ou 122,50€ en octobre (ou 137,50€) /100€ en mars
- ✓ Sur simple demande, nous vous fournissons une attestation en vue d'une éventuelle participation de votre comité d'entreprise.
- ✓ L'engagement est annuel et non remboursable sauf cas de force majeure

Pièces à fournir

Toute inscription ne sera effective qu'après règlement et réception du dossier complet :

- ✓ Bulletin d'adhésion complété et signé
- ✓ Certificat médical, de moins de 3 ans, portant la mention "apte, ne présente aucune contre-indication à la pratique du Pilates "

Contact

Laurence Charraire lo.charraire@free.fr